



Administration Communale de Mertert-Wasserbillig
1-3, Grand-Rue \ L-6630 Wasserbillig
Adresse postale : B.P.4 \ L-6601 Wasserbillig

AVIS DE PUBLICATION

en matière d'Urbanisme

Il est porté à la connaissance du public qu'un *Projet d'Aménagement Particulier [PAP]*, intitulé « *Route d'Echternach* » à Wasserbillig, portant sur des fonds inscrits au cadastre de la Commune de Mertert, section B de Wasserbillig sous les numéros 537/4047, 537/4048, 537/4049, 537/4050, 537/4051 et 540/4292, d'une superficie totale d'environ 22,73 ares a été introduit à la maison communale par le bureau BEST Ingénieurs-Conseils S. à r. l situé à L-6941 Niederanven pour compte de Fonds du Logement situé à L-1311 Luxembourg, 52, Boulevard Marcel Cahen.

Le projet prévoit l'aménagement de huit lots destinés principalement à l'habitation. Il est prévu de créer : trois (3) maisons unifamiliales en bande ; deux (2) maisons unifamiliales jumelées ; deux (2) logements dans une (1) maison bifamiliale (bâtiment à reconstruire n°15 route d'Echternach) ; huit (8) logements à caractère plurifamiliale et éventuellement des bureaux (bâtiments existants n°11, n°13 et 13a route d'Echternach). La surface constructible brute maximale dédiée aux logements sera de 1.818 m².

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, les pièces constitutives du projet d'aménagement particulier sont déposées pendant trente jours, soit du 24 avril 2026 au 26 mai 2026, dans les bureaux du service technique communal où le public peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux sur rendez-vous. Le dossier peut également être consulté sur le site internet www.mertert.lu/publications.

Les observations et objections contre le projet d'aménagement particulier doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans le délai susvisé de trente jours.

Wasserbillig, le 20 avril 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

